



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
19 avril 2024  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement Commission du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

Huitième session

Genève, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

### Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la protection du consommateur

## Conseil du commerce et du développement Commission du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

Vingt-deuxième session

Genève, 3-5 juillet 2024

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

### Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence

## Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur

### Résumé

La CNUCED fournit aux pays en développement qui le lui demandent des services de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur, dans la limite des ressources dont elle dispose. Ces activités comprennent la mise en place de projets nationaux et régionaux concernant l'élaboration de lois sur la concurrence et la protection du consommateur et l'application de lignes directrices en la matière, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, la communication en faveur d'une culture de la concurrence et la promotion du bien-être des consommateurs.

La présente note rend compte des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique que la CNUCED a menées dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence et du droit et de la politique de la protection du consommateur en 2023-2024.



## I. Introduction

1. La CNUCED coordonne les activités du système des Nations Unies dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence et du droit et de la politique de la protection du consommateur. Pour aider les pays en développement à tirer parti de l'économie mondialisée plus équitablement et efficacement et à faire face aux conséquences potentielles d'une intégration économique accrue, elle mène des études et des analyses, facilite la recherche de consensus et propose une assistance technique. Ses activités d'assistance technique visent à renforcer les cadres juridiques et réglementaires en matière de concurrence et de protection du consommateur dans les pays en développement et à améliorer les capacités des institutions, afin d'aider ces pays à participer au commerce international plus activement, durablement et dans des conditions d'équité.

2. Selon l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/63 du 5 décembre 1980<sup>1</sup>, la collaboration internationale devrait notamment consister en l'« [e]xécution, à la CNUCED, ou [en la] facilitation par la CNUCED, et autres organisations appropriées du système des Nations Unies agissant de concert avec la CNUCED, de programmes d'assistance technique, de services consultatifs et de formation en matière de pratiques commerciales restrictives, à l'intention, en particulier, des pays en développement »<sup>2</sup>. L'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence joue un rôle important en ce qu'il encourage l'adoption de lois et de politiques pertinentes et leur renforcement, aux niveaux à la fois national et régional. Dans sa résolution 52/182 de décembre 1997, l'Assemblée générale a noté que le Conseil du commerce et du développement lui avait recommandé de donner au Groupe intergouvernemental d'experts, institution chargée d'examiner l'application de ces principes et règles, le nouveau nom de « Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence »<sup>3</sup>.

3. Le texte révisé des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/186 du 22 décembre 2015, comprend un chapitre sur la coopération internationale, dans lequel il est dit que les États Membres devraient coopérer pour « promouvoir et faciliter le renforcement des capacités dans le domaine de la consommation durable », ainsi qu'un chapitre prévoyant la création, dans le cadre de la CNUCED, d'un groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, chargé notamment « de renforcer les moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour élaborer et appliquer leur législation et politiques en matière de protection des consommateurs et de leur fournir une assistance technique à cet effet »<sup>4</sup>.

4. Dans sa résolution A adoptée en octobre 2020, la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a souligné « le rôle essentiel que jou[ait] la CNUCED en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur en coopérant étroitement avec les pays bénéficiaires et en adoptant une approche multipartite pour promouvoir une culture de concurrence et de protection du consommateur et informer les consommateurs et les entreprises », et a demandé que, au titre de ses activités de coopération technique, la CNUCED : « [assure] le suivi des initiatives de coopération technique et [procède] à une étude de leur impact pour les améliorer et mieux les adapter aux besoins et aux priorités des bénéficiaires » et « [continue] d'étudier et de développer les possibilités de travaux conjoints et complémentaires avec d'autres organisations internationales et régionales pour apporter une assistance plus efficace et plus solide aux pays en développement et aux pays en transition »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives figure en annexe du document A/C.2/35/6.

<sup>2</sup> A/C.2/35/6, annexe, sect. F, par. 6.

<sup>3</sup> A/RES/52/182.

<sup>4</sup> A/RES/70/186.

<sup>5</sup> TD/RBP/CONF.9/9, chap. I.

5. Adopté par les États membres à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Pacte de Bridgetown reconduit les mandats de la CNUCED dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur, y compris les activités de coopération technique<sup>6</sup>.

6. Comme indiqué dans le projet de plan-programme de la CNUCED et dans les informations sur les résultats escomptés pour 2025 (partie A du projet de budget-programme), l'objectif auquel contribue le sous-programme 3 (commerce international et produits de base) consiste à garantir que le commerce international et les produits de base permettent les avancées nécessaires en matière de diversification économique, d'instauration d'une économie durable et résiliente et de transformations du multilatéralisme pour créer un monde plus inclusif, résilient, durable et prospère, avec la participation de tous les États membres. Il convient pour ce faire de soutenir l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection du consommateur, en diffusant les meilleures pratiques et des directives et en proposant des évaluations par les pairs, afin d'aider les États membres à assurer un développement inclusif et à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ces activités devraient conduire les États membres à adopter, réviser et appliquer davantage la législation et les cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur<sup>7</sup>.

7. À sa soixante-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la stratégie de coopération technique, selon laquelle la CNUCED continuerait, dans le cadre de ses activités de coopération technique, d'aider les pays en développement, de répondre à leurs demandes et de s'adapter aux nouvelles perspectives et difficultés, telles que celles découlant de la pandémie, dans les domaines du commerce et du développement et des questions connexes, conformément au Pacte de Bridgetown et aux transformations qui y étaient préconisées. Cette stratégie met l'accent sur le développement des capacités et est axée sur les résultats afin de maximiser l'impact des activités, d'où la nécessité de collaborer étroitement avec les bénéficiaires et les partenaires financiers en accompagnant les efforts nationaux de développement. Les activités seront coordonnées avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et d'autres organismes, ce qui est essentiel pour garantir la pérennité et l'inclusivité du programme. En outre, la stratégie ciblera les besoins de développement à long terme, tels que les capacités humaines et institutionnelles, ainsi que les problèmes ayant trait à l'environnement, à la dette et au numérique. Enfin, pour accroître l'efficacité des activités de coopération technique et en renforcer l'impact, une approche bien ordonnée sera adoptée dans l'élaboration et l'exécution des programmes et activités, illustrée dans des cadres logiques. Une attention particulière sera accordée aux objectifs de durabilité, de redressement et d'inclusivité des projets et des programmes<sup>8</sup>.

8. À sa vingt et unième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a demandé au secrétariat de la CNUCED de lui soumettre, à sa vingt-deuxième session, un rapport d'examen actualisé des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique relatives au droit et à la politique de la concurrence, y compris une évaluation de leurs effets, sur la base des informations reçues des États membres<sup>9</sup>. À sa septième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur a demandé au secrétariat de la CNUCED d'établir et de lui soumettre, pour examen à sa huitième session, un rapport actualisé sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique relatives au droit et à la politique de la protection du consommateur, y compris une évaluation de leurs effets<sup>10</sup>.

9. La présente note rend compte des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique que la CNUCED a menées dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence et du droit et de la politique de la protection du consommateur en 2023-2024.

<sup>6</sup> TD/541/Add.2.

<sup>7</sup> Voir <https://unctad.org/fr/meeting/groupe-de-travail-du-plan-programme-et-de-lexecution-du-programme-quatre-vingt-septieme>.

<sup>8</sup> TD/B/69/4/Add.1.

<sup>9</sup> TD/B/C.I/CLP/72, chap. I, par. 16.

<sup>10</sup> TD/B/C.I/CPLP/37, chap. I, par. 15.

## II. Examen des activités menées en 2023-2024

10. Dans sa publication intitulée *Instruments de la coopération technique de la CNUCED : Produire des résultats*<sup>11</sup>, la CNUCED a présenté ses divers services de coopération technique, tels que l'aide à l'adoption et à l'application de politiques, de réglementations et de cadres institutionnels visant à répondre aux besoins et aux priorités nationales à l'appui des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle œuvre au renforcement des régimes de concurrence et de protection du consommateur dans les pays en développement, dans le cadre des activités suivantes :

- a) Développement et amélioration des cadres politiques, législatifs et institutionnels ;
- b) Élaboration de lois sur la concurrence et la protection du consommateur adaptées aux problèmes actuels et harmonisées avec les cadres régionaux ;
- c) Mise en place de cadres institutionnels permettant de faire appliquer la loi et d'assurer un fonctionnement efficace des régimes susmentionnés et renforcement des capacités humaines au moyen de programmes de formation destinés aux autorités de la concurrence et de protection du consommateur, aux pouvoirs publics et aux fonctionnaires des organismes de régulation sectorielle, aux représentants des entreprises et des organisations de consommateurs, ainsi qu'aux autorités judiciaires ;
- d) Élaboration de programmes d'études universitaires comprenant des cours sur la concurrence et la protection du consommateur ;
- e) Mise en relation des organismes compétents dans le cadre de visites d'étude d'experts de pays développés et de pays en développement.

11. Les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur permettent aux pays en développement d'évaluer leurs cadres législatifs à l'aune des meilleures pratiques internationales et donnent aux pays faisant l'objet de ces examens l'occasion d'apprécier dans quelle mesure ils appliquent ce droit et cette politique, la CNUCED fournissant une assistance technique dans le cadre du suivi des suites données aux recommandations issues des examens<sup>12</sup>.

12. En 2023, le Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs de la CNUCED a reçu 11 demandes officielles de coopération technique concernant des questions de concurrence et de protection du consommateur<sup>13</sup>. Il a organisé 29 manifestations publiques et a participé à 50 événements en lien avec la concurrence et la protection du consommateur mis sur pied par des États membres, des organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes. La même année, la CNUCED a apporté son aide aux États membres sous forme de services consultatifs, d'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités, ce qui a permis de les faire profiter de l'expérience acquise et des meilleures pratiques observées au niveau international et de donner une base théorique et pratique aux mesures stratégiques et aux cadres législatifs et réglementaires. L'approche multipartite de la CNUCED et l'association d'activités nationales et régionales ont donné des résultats probants tant dans le domaine de la concurrence que dans celui de la protection du consommateur. En outre, grâce à ses partenariats avec des organisations et institutions nationales, régionales et internationales, qui mêlent mise en commun des connaissances et soutien technique et financier, la CNUCED a pu mener à bien ses activités et obtenir des résultats tangibles.

---

<sup>11</sup> CNUCED, 2020, *Instruments de la coopération technique de la CNUCED : Produire des résultats* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.20.II.D.5, Genève).

<sup>12</sup> Voir <https://unctad.org/topic/competition-and-consumer-protection/voluntary-peer-review-of-competition-law-and-policy> et <https://unctad.org/topic/competition-and-consumer-protection/voluntary-peer-review-of-consumer-protection-law-and-policy>.

<sup>13</sup> Les pays et les organisations ci-après ont adressé des demandes à la CNUCED : Algérie, Cabo Verde, Cameroun, Égypte, Guinée-Bissau, Honduras, Îles Cook, Madagascar, Tunisie, Marché commun de l'Afrique orientale et australe et Alliance du Pacifique.

## A. Activités dans le domaine de la concurrence

### 1. Niveau national

13. En août 2023, la CNUCED a lancé un projet d'assistance technique visant à renforcer les politiques de concurrence et de protection du consommateur en République démocratique du Congo et à développer et consolider les cadres institutionnel et réglementaire, afin de promouvoir la concurrence et la protection du consommateur dans le pays. Elle a mené une mission d'enquête sur l'état actuel de la législation en matière de concurrence et des réglementations sectorielles influant sur la dynamique du marché. Elle a formulé des recommandations visant à guider l'établissement d'un cadre institutionnel et réglementaire efficace en matière de concurrence. À l'issue de cette mission ayant permis d'évaluer les lois existantes relatives à la protection du consommateur, il a été recommandé au pays de mettre en place des cadres institutionnel et réglementaire appropriés, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur. La CNUCED a recensé les secteurs d'importance stratégique pour la compétitivité de l'économie nationale et élaboré un programme triennal propre à renforcer les capacités techniques et institutionnelles d'exécution de politiques solides en matière de concurrence et de protection du consommateur, qu'elle a présenté au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le cadre d'un atelier de deux jours à Kinshasa, en février 2024<sup>14</sup>.

14. Au Bhoutan, l'organisme chargé de l'application des cadres de concurrence et de protection du consommateur, récemment rebaptisé « Autorité de la concurrence et de la consommation », a sollicité l'appui de la CNUCED pour former ses 12 agents, dont 50 % sont des femmes. En août et septembre 2023, afin d'aider cet organisme à approuver un projet de loi sur la concurrence, qui serait la première loi nationale dans ce domaine, la CNUCED a organisé trois ateliers sur les thèmes suivants : éléments essentiels à prendre en compte dans l'élaboration d'une loi sur la concurrence, structure institutionnelle, efficacité des autorités et activités de sensibilisation ; rapport entre la politique de la concurrence et les réglementations sectorielles, coopération régionale et internationale entre les autorités de la concurrence et interaction entre la concurrence et la protection du consommateur ; techniques de détection des infractions au droit de la concurrence, techniques d'enquête et question émergente de l'économie numérique dans le droit et les politiques de la concurrence<sup>15</sup>.

15. En Amérique latine, depuis l'achèvement du Programme d'assistance technique sur les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur pour l'Amérique latine, les pays bénéficiaires financent eux-mêmes les nouvelles activités de la CNUCED dans la région, ce qui témoigne de leur volonté de coopérer avec elle. En octobre 2023, l'autorité chargée des questions de concurrence en République dominicaine et la CNUCED ont coorganisé une semaine de la concurrence comprenant des tables rondes internationales et une formation judiciaire dispensée à plus de 50 juges sur de nombreuses questions relatives à l'application du droit de la concurrence par les autorités judiciaires, telles que l'analyse économique, le périmètre du contrôle judiciaire, la définition du marché pertinent et les sanctions<sup>16</sup>.

16. En octobre 2023, à la suite de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence au Paraguay, la CNUCED et l'autorité nationale de la concurrence ont organisé plusieurs manifestations pendant une semaine à Asunción, notamment la publication des principales conclusions de l'examen à l'occasion de la journée nationale de la concurrence<sup>17</sup>. La CNUCED a organisé des réunions de haut niveau avec des représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sur les recommandations relatives aux réformes du droit de la concurrence, qu'elle a également présentées à des organisations d'entreprises et dans les médias pour atteindre un public plus large et sensibiliser les citoyens. En ce qui

<sup>14</sup> Voir <https://unctad.org/Topic/Competition-and-Consumer-Protection/project-in-the-democratic-republic-of-the-congo>.

<sup>15</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/third-workshop-competition-and-consumer-affairs-authority-bhutan>.

<sup>16</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/competition-week-dominican-republic-and-annual-meeting-competition-and-trade-working-group>.

<sup>17</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-peer-review-competition-law-and-policy-recommendations>.

concerne la culture de la concurrence, le Paraguay a franchi une étape importante en 2023, puisque cette année marquait le dixième anniversaire de l'adoption de la loi sur la concurrence, dans laquelle la CNUCED avait joué un rôle clé.

17. Dans le cadre du mémorandum d'accord conclu en 2019 avec l'Institut universitaire européen et avec l'appui de ses homologues du programme de Florence sur la concurrence (Florence Competition Programme), la CNUCED contribue depuis 2021 au renforcement des capacités des experts des autorités de la concurrence des pays en développement en facilitant la mise en place d'un accès gratuit aux formations annuelles organisées par l'Institut. En 2023, elle a désigné trois personnes pour suivre les cours de l'école d'automne du programme de Florence sur la concurrence et trois autres pour assister à un cours sur le contrôle des fusions sur les marchés numériques.

## **2. Activités régionales et internationales**

18. La CNUCED a continué de travailler avec les pays en développement lusophones (Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste) dans le cadre d'un projet de coopération technique financé par le Gouvernement portugais depuis 2019<sup>18</sup>. Ce projet vise à faire des politiques de concurrence et de protection du consommateur des instruments de rapprochement de ces pays, qui leur permettent de mettre à profit leurs points de convergence pour promouvoir la coopération régionale, avec l'appui des autorités de la concurrence brésiliennes et portugaises.

19. En avril 2023, la CNUCED a organisé un webinaire sur le droit et la politique de la concurrence, au cours duquel il a été question des études de marché comme moyen de détecter les infractions au droit de la concurrence, ainsi que des cartels, notamment les cartels internationaux et la collusion dans les appels d'offres ouverts, les méthodes d'enquête et les régimes de clémence. Des représentants de la Commission de la concurrence du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et du secrétariat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sont intervenus, soulignant la dimension régionale et la dynamique Sud-Sud du projet de coopération technique. Ce webinaire a réuni une soixantaine de participants, dont 20 % de femmes<sup>19</sup>. Sept représentants des autorités de la concurrence des pays bénéficiaires, dont deux femmes, ont participé à la vingt et unième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Une réunion, à laquelle ont participé des représentants brésiliens et portugais, a été organisée dans ce cadre afin d'examiner les priorités et les difficultés en matière de concurrence et de protection du consommateur, l'accent étant mis sur l'état du droit et de la politique de la concurrence en Angola, à Cabo Verde, en Guinée-Bissau, au Mozambique et à Sao Tomé-et-Principe et sur les différents stades de développement et les défis communs, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'indépendance financière. En octobre 2023, la CNUCED a organisé un webinaire sur le contrôle judiciaire des décisions des autorités de la concurrence, l'analyse économique dans l'application du droit de la concurrence et les problèmes actuels concernant le contrôle des fusions. À cette occasion, une conférence a été donnée sur le contrôle judiciaire dans les procédures de sanction et deux réunions ont été organisées, au cours desquelles des experts brésiliens et portugais se sont penchés sur l'analyse économique et les problèmes touchant le contrôle des fusions. Plus de 60 personnes, dont 20 % de femmes, ont participé à ce webinaire<sup>20</sup>.

20. En novembre 2023, en marge de la sixième Conférence de Lisbonne sur le droit et l'économie de la concurrence et de la neuvième réunion du Réseau lusophone de la concurrence, la CNUCED a organisé, à l'intention de huit représentants des pays bénéficiaires, une réunion qui leur a permis d'échanger des données d'expérience avec des autorités de la concurrence plus chevronnées, notamment dans le cadre d'une présentation sur les difficultés liées au droit et à la politique de la concurrence en temps de crise, sur les

---

<sup>18</sup> Voir <https://unctad.org/project/technical-assistance-and-capacity-building-competition-and-consumer-protection-african>.

<sup>19</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/webinar-competition-law-and-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-direito-e>.

<sup>20</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/webinar-competition-law-and-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-direito-da>.

stratégies que les autorités de la concurrence récemment créées pouvaient adopter et sur les activités qui seraient menées à l'avenir au titre du projet. Grâce au projet de coopération technique, les représentants de ces autorités ont été informés de ce qui se faisait dans d'autres pays en développement et pays développés. Parmi les activités d'assistance qu'elle mène dans le cadre de ce projet, la CNUCED a soutenu la création de l'autorité caboverdienne de la concurrence en 2022 et fournit actuellement des services consultatifs sur les fusions dans le secteur des télécommunications, ainsi que des conseils sur l'imposition de sanctions en cas d'infraction au droit de la concurrence et sur les règlements internes relatifs au financement de l'autorité de la concurrence. Elle collabore avec le Timor-Leste à l'élaboration d'un cadre juridique de la concurrence et continue de soutenir l'application et la diffusion de la loi dans le cadre du processus d'adhésion de ce pays à l'Organisation mondiale du commerce.

21. Depuis 2019, la CNUCED fournit, d'une part, des services consultatifs au secrétariat et aux États membres de la Zone de libre-échange continentale africaine pour les aider à élaborer et à négocier un protocole sur la concurrence et, d'autre part, une assistance technique destinée à renforcer les capacités du secrétariat en vue de l'application de ce protocole. Le Protocole sur la politique de concurrence a été adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en février 2023, puis ratifié et adopté par les États parties. Le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine organise des activités de formation et des ateliers de sensibilisation dans quatre régions, en collaboration avec les communautés économiques régionales<sup>21</sup>. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord entre la CNUCED et le secrétariat, deux activités de renforcement des capacités ont été organisées en 2023 : un atelier sur la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui a été organisé conjointement avec l'Union européenne à Libreville et a permis de former 55 participants, dont 45 % de femmes (août), et un atelier sur le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, qui a été organisé à Nairobi et a permis de former 55 participants, dont 50 % de femmes (novembre)<sup>22</sup>. Les participants ont acquis des connaissances utiles concernant : le Protocole sur la politique de concurrence et ses répercussions ; la complexité des fusions-acquisitions dans le cadre des régimes nationaux d'application des lois, l'accent étant mis sur l'analyse des fusions transfrontières aux niveaux régional et continental ; les principes fondamentaux de l'abus de position dominante, examinés à la lumière de cas relevant de régimes nationaux, régionaux et internationaux d'application de la législation sur la concurrence ; l'analyse économique dans l'application du droit de la concurrence, notamment dans les cas de fusion et d'abus de position dominante ; la conception et l'élaboration de réglementations permettant de fixer des seuils limitant les fusions-acquisitions et l'abus de position dominante au niveau continental. Les participants se sont dits satisfaits de ces ateliers lors d'une séance de retour d'expérience et dans des formulaires écrits<sup>23</sup>.

22. Depuis 2019, la CNUCED, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'Organisation de coopération et de développement économiques, promeut et renforce les politiques de concurrence dans les pays arabes et organise des sessions de formation et des manifestations comme le Forum arabe de la concurrence. Organisé chaque année, celui-ci vise à promouvoir les meilleures pratiques en matière de droit et de politique de la concurrence dans la région et sert de point de départ à la mise en place d'un réseau régional susceptible de renforcer la coopération et d'améliorer la gouvernance au niveau régional en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Sa quatrième édition, qui a été organisée en collaboration avec l'Autorité générale de la concurrence d'Arabie saoudite en mai 2023 et a rassemblé 122 participants en présentiel et 664 autres en ligne, portait sur l'efficacité de l'action des autorités de la concurrence dans

<sup>21</sup> Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; Communauté économique des États de l'Afrique centrale ; Communauté de développement de l'Afrique australe ; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

<sup>22</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/regional-workshop-competition-policy-and-law-african-continental-free-trade-area-afcta> et <https://unctad.org/meeting/african-continental-free-trade-area-afcta-regional-workshop-competition-policy-and-law>.

<sup>23</sup> 85 % des participants ont trouvé les ateliers utiles à la préparation des négociations sur les règlements relatifs au Protocole, 95 % ont jugé qu'ils présentaient un intérêt pour leur travail et 90 % ont déclaré que les échanges sur les études de cas leur avaient permis de mieux comprendre les fusions et l'abus de position dominante.

les pays en développement et les pays les moins avancés, l'abus de position dominante sur les marchés numériques, le contrôle des fusions transfrontières et les meilleures manières de planifier et de mener des études de marché<sup>24</sup>.

23. En novembre 2023, la onzième réunion annuelle du Groupe de travail de l'Amérique latine et des Caraïbes sur le commerce et la concurrence a réuni à Saint-Domingue plus de 60 participants issus de 15 pays, de cinq organisations internationales et de quatre établissements universitaires, qui se sont essentiellement penchés sur le secteur des technologies financières<sup>25</sup>. Ce groupe de travail est la seule instance dans laquelle des fonctionnaires d'Amérique latine et des Caraïbes chargés du commerce et de la concurrence se réunissent pour aborder collectivement les enjeux mondiaux dans ces deux domaines<sup>26</sup>. Les politiques réglementaires en matière de concurrence et de commerce jouent un rôle crucial pour ce qui est de favoriser le développement et le bon fonctionnement des marchés financiers, en particulier dans le domaine des technologies financières dans la région. La CNUCED a présenté les principales conclusions de son rapport intitulé *Competition Compliance Programmes: The Experience of Latin America* (Programmes d'application du droit de la concurrence : le cas de l'Amérique latine) dans le but de contribuer à l'amélioration des programmes mis en place par les autorités de la concurrence pour faire respecter la législation, de faciliter la convergence et la coopération entre les autorités nationales de la concurrence et les tribunaux et de sensibiliser davantage les entreprises, améliorant ainsi la prévisibilité et la sécurité juridique de l'environnement des entreprises dans une région aux marchés fortement intégrés, caractérisée par des échanges et des investissements internationaux substantiels<sup>27</sup>. La douzième réunion annuelle comprendra un forum pour les sociétés privées et se tiendra au Honduras.

24. Dans le cadre de l'Initiative mondiale pour la relance du secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises après la pandémie, la CNUCED a conçu et dispensé un cours en ligne composé de cinq modules, que les participants pouvaient suivre à leur rythme et qui portait sur les rapports entre la politique de la concurrence et le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Cette première session s'étant achevée avec succès en février 2023<sup>28</sup>, la CNUCED a relancé le cours en décembre de la même année. La session de février-mars 2024 devrait réunir 228 participants et la cérémonie de remise des certificats de réussite est prévue au deuxième trimestre de la même année. Cet engouement généralisé montre que les États membres apprécient ce type de produit et souligne l'impact des initiatives de la CNUCED dans le domaine considéré.

25. En collaborant activement avec des organisations régionales et internationales dans le cadre de ses activités d'assistance technique, la CNUCED maximise l'impact des services fournis et tire parti des complémentarités entre les organisations, conformément à sa stratégie de coopération technique, selon laquelle « [elle] s'efforcera de renforcer la coopération et d'accroître les activités conjointes avec d'autres organismes d'assistance technique dans les domaines du commerce et de l'investissement ».

### 3. Participation de la CNUCED

26. La CNUCED joue son rôle en abordant des questions essentielles et des problèmes actuels concernant le droit et la politique de la concurrence dans le cadre de manifestations axées sur la coopération technique, organisées à l'intention d'experts de pays en développement par des autorités nationales de la concurrence, des organismes régionaux de

---

<sup>24</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/fourth-joint-un-escwa-unctad-oecd-competition-forum-arab-region>.

<sup>25</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/competition-week-dominican-republic-and-annual-meeting-competition-and-trade-working-group>.

<sup>26</sup> En 2009 et 2010, la CNUCED et le Système économique latino-américain ont coorganisé des séminaires régionaux sur le commerce et la concurrence ayant réuni des autorités dans ces deux domaines, ainsi que des fonctionnaires de la CNUCED et du Système économique latino-américain et des représentants d'organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce. À la suite de la réunion de 2010, la CNUCED et le Système économique latino-américain ont créé conjointement le Groupe de travail de l'Amérique latine et des Caraïbes sur le commerce et la concurrence.

<sup>27</sup> Voir <https://unctad.org/publication/competition-compliance-programs-experience-latin-america>.

<sup>28</sup> TD/B/CI/CPLP/36-TD/B/CI/CLP/71. Voir <https://unctad.org/meeting/graduation-ceremony-online-course-interface-between-competition-policy-and-msme-development>.



la concurrence, d'autres organisations internationales, des universités et d'autres parties prenantes. En 2023, des sujets essentiels ont ainsi été examinés, tels que le rôle des autorités de la concurrence au-delà de la lutte antitrust, les difficultés liées au marché numérique et les incidences de la transformation numérique sur la réglementation en matière de concurrence, la coopération internationale au service de l'application du droit de la concurrence, les stratégies de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles des grandes sociétés transnationales, ainsi que des questions opérationnelles comme les études de marché et les soumissions frauduleuses. En participant à ces manifestations, la CNUCED montre qu'elle entend aider les pays en développement à faire face à l'évolution du droit de la concurrence et favoriser la coopération internationale.

27. En 2023, la CNUCED a participé aux manifestations suivantes, entre autres : réunion annuelle du Conseil de la concurrence du Maroc avec les médias (février) ; séminaire sur la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle, organisé par le Centre régional de la concurrence de l'Autorité hongroise de la concurrence et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (mars) ; Forum économique eurasiatique (mai) ; réunion sur le renforcement du rôle des institutions du marché dans la promotion de la concurrence sur les marchés uruguayens, organisée conjointement par le Gouvernement uruguayen et la Banque mondiale (juin) ; atelier de l'Organisation mondiale du commerce sur la politique de la concurrence, le commerce et le développement (séance consacrée à la politique de concurrence comme levier de développement) (juillet) ; deuxième sommet du Forum économique et humanitaire entre la Fédération de Russie et l'Afrique (juillet) ; huitième conférence biennale sur la concurrence, la réglementation et le développement de l'Institut de la réglementation et de la concurrence de la Consumer Unity and Trust Society (octobre) ; huitième conférence internationale sur la concurrence réunissant les pays du groupe BRICS (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde) (octobre) ; dixième atelier annuel de renforcement des capacités et colloque sur le droit et la politique de la concurrence, organisé par l'Autorité kényane de la concurrence (octobre) ; conférence biennale du Forum africain sur la concurrence, organisée par la Commission de la concurrence et de la protection du consommateur de Gambie et l'Autorité régionale de la concurrence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (octobre) ; forum sur la concurrence en Amérique centrale organisé par le Réseau centraméricain des autorités nationales chargées des questions de concurrence (novembre) ; vingtième anniversaire de la loi albanaise sur la concurrence, organisé par la Commission albanaise de la concurrence (novembre) ; deuxième conférence internationale sur la concurrence et les droits des consommateurs, organisée par l'Agence nationale géorgienne de la concurrence (novembre). En participant à ces diverses manifestations, la CNUCED renforce son rôle de centre de coordination pour les questions liées à la concurrence, tout en répondant aux besoins des États membres dans ce domaine.

## **B. Activités dans le domaine de la protection du consommateur**

### **1. Niveau national**

28. En mars 2023, la CNUCED et l'Institut national péruvien pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle ont organisé une manifestation publique à Lima, afin de diffuser les conclusions et les recommandations formulées à l'issue de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur au Pérou et de faire comprendre au Conseil national de protection du consommateur en quoi les mesures recommandées pouvaient améliorer les politiques de protection du consommateur et le bien-être des consommateurs<sup>29</sup>. Cet examen visait à soutenir les réformes institutionnelles et relatives aux politiques et à renforcer la protection du consommateur dans le pays.

29. En avril 2023 en Thaïlande, la CNUCED a participé à des manifestations organisées par le Bureau du Conseil de protection du consommateur à l'occasion de la Journée nationale du consommateur, afin de faire connaître les conclusions et les recommandations formulées

<sup>29</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-unctads-voluntary-peer-review-consumer-protection-law-and-policy-peru>.

à l'issue de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur dans ce pays, notamment un atelier sur le règlement des litiges transfrontières de consommation visant à comparer différents systèmes de règlement des litiges, à en cerner les points forts et les faiblesses et à mettre en avant les bonnes pratiques, dans l'optique d'en tirer des enseignements. Cet atelier a réuni plus de 80 participants, dont 60 % de femmes<sup>30</sup>. Depuis 2021, la CNUCED fournit à la Thaïlande une assistance technique qui lui a permis de mettre à jour son système de résolution des litiges de consommation en ligne, conformément à l'engagement pris par les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) d'adopter un tel système à l'horizon 2025, comme le préconisent les principes directeurs sur la résolution des litiges en ligne<sup>31</sup>.

30. En mai 2023, la CNUCED et le Secrétariat paraguayen pour la défense des consommateurs et des utilisateurs ont organisé un webinaire sur les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et les nouveaux problèmes auxquels les consommateurs faisaient face aujourd'hui, qui a rassemblé plus de 130 participants, dont plus de 68 % de femmes. Selon les déclarations des participants, 82 % d'entre eux étaient des consommateurs et 18 % étaient des fournisseurs<sup>32</sup>.

## **2. Activités régionales et internationales**

31. En 2023, la CNUCED a organisé deux webinaraires en se fondant sur les résultats du projet de coopération technique dans les pays en développement lusophones. Le premier portait sur les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et leur application, l'élaboration et l'évolution du droit et de la politique de la consommation, la collaboration régionale et d'autres sujets tels que le commerce électronique, la sécurité des produits de consommation et la consommation durable (avril, environ 50 participants, dont 30 % de femmes). Le second était consacré à l'interaction entre les lois et les politiques de la concurrence et les lois et les politiques de protection du consommateur, ainsi qu'à la coopération et à l'application des lois au niveau national (octobre, environ 60 participants, dont 30 % de femmes). La plupart des pays en développement lusophones d'Afrique étudient pour l'heure la possibilité de mettre en place de cadres de protection du consommateur et s'attachent à faire connaître les effets possibles d'une telle mesure sur le développement économique<sup>33</sup>.

32. Depuis 2020, la CNUCED exécute un projet de développement des infrastructures nécessaires au commerce numérique et de promotion du règlement en ligne des litiges de consommation afin d'améliorer le commerce international et le commerce électronique. Elle apporte son éclairage sur la manière dont les technologies émergentes peuvent améliorer les procédures de résolution des litiges en ligne, mieux protéger les droits des consommateurs et permettre aux organismes de protection du consommateur de s'adapter et de se développer dans un monde numérique en perpétuelle évolution<sup>34</sup>. Dans le cadre de son projet, la CNUCED est intervenue dans deux pays entre 2021 et 2023 : l'Indonésie et la Thaïlande. Les bénéficiaires ont amélioré leurs procédures de résolution des litiges en les adaptant à leur champ d'action et de compétence en matière de traitement des plaintes. Les travaux de la CNUCED sur les systèmes de règlement en ligne des litiges revêtent de l'importance non seulement pour les consommateurs, car ils permettent de renforcer leur confiance dans le commerce électronique, mais également pour la mise en place de marchés numériques plus équitables et plus fiables. À l'heure où les progrès technologiques s'accroissent, les plateformes de règlement des litiges en ligne sont devenues de plus en plus essentielles pour traiter les litiges de manière efficace et efficiente. En septembre 2023, la CNUCED, forte des

---

<sup>30</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-unctads-voluntary-peer-review-consumer-protection-law-and-policy-thailand> et <https://unctad.org/meeting/workshop-cross-border-consumer-dispute-resolution>.

<sup>31</sup> Voir <https://asean.org/book/asean-guidelines-on-online-dispute-resolution-odr/>.

<sup>32</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/online-training-united-nations-guidelines-consumer-protection>.

<sup>33</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/webinar-consumer-protection-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-politica-0> et <https://unctad.org/meeting/webinar-consumer-protection-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-politica-1>.

<sup>34</sup> Voir <https://unctad.org/publication/technology-and-future-online-dispute-resolution-platforms-consumer-protection-agencies>.

enseignements tirés du projet susmentionné, a participé à une conférence organisée par le Département indien de la consommation sur la création d'une plateforme de règlement des litiges en ligne devant permettre une résolution transparente des litiges transfrontières liés au commerce électronique, et à une manifestation sur le règlement des litiges en ligne organisée par le l'Institut de la réglementation et de la concurrence de la Consumer Unity and Trust Society.

33. Dans le cadre de sa collaboration avec les pays d'Amérique latine en matière de protection du consommateur, la CNUCED organise chaque année le Forum international pour la protection du consommateur, qui relève du programme d'assistance technique sur les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur pour l'Amérique latine. À la treizième édition du Forum, organisée conjointement avec l'organisme dominicain de protection du consommateur, les débats ont porté sur la résolution des litiges transfrontières de consommation, le rôle des organismes de protection du consommateur dans le renforcement des associations de consommateurs et l'avenir de la coopération régionale en Amérique latine (novembre 2023, plus de 350 participants)<sup>35</sup>. Ce forum a été organisé parallèlement au Forum ibéro-américain des organismes de protection du consommateur. Depuis dix ans, le Forum international pour la protection du consommateur permet à tous les participants qui le souhaitent de tenir, dans un cadre public, des discussions préliminaires ouvrant la voie à l'élaboration de propositions appelées à être précisées lors du forum ibéro-américain.

34. Selon les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, il faudrait tenir compte du rôle positif que les universités et les organismes de recherche publics et privés peuvent jouer dans l'élaboration de politiques de protection du consommateur. Forte du succès des éditions précédentes, la CNUCED a organisé, avec la Commission européenne, un quatrième atelier sur les mesures permettant d'exploiter pleinement le potentiel de la recherche comme moyen de renforcer la sécurité des produits, au cours duquel plusieurs universitaires, des femmes pour la plupart, ont présenté des exemples de collaboration et de synergies efficaces entre chercheurs et professionnels de la sécurité des produits, examiné des programmes de recherche et de formation existants dans le domaine de la sécurité des produits, défini les questions sur lesquelles les chercheurs devraient se pencher en priorité et analysé les synergies entre le monde universitaire et les professionnels de la sécurité des produits (décembre 2023, 150 participants)<sup>36</sup>.

35. Les associations de consommateurs jouent un rôle essentiel en permettant aux consommateurs d'influer sur la décision publique, en veillant à ce qu'ils soient mieux informés et sensibilisés, en défendant leurs droits et en surveillant les marchés. En 2023, la CNUCED a organisé plusieurs manifestations avec des partenaires tels que Consumers International et la Consumer Unity and Trust Society International, afin de soutenir les associations de consommateurs. Dans le contexte de la présidence indienne du Groupe des 20, la CNUCED et la Consumer Unity and Trust Society International ont organisé en août un webinaire sur la nécessité de promouvoir le commerce équitable et de concourir à l'avènement d'une économie mondiale plus équitable et plus durable, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable<sup>37</sup>. Selon un rapport de la CNUCED sur les associations de consommateurs, il est indispensable d'examiner des questions relatives à la gouvernance, aux ressources humaines, à la professionnalisation et au financement pour renforcer les associations de consommateurs<sup>38</sup>. La CNUCED a donc organisé en décembre, en marge du Congrès mondial de Consumers International, une manifestation sur le renforcement du mouvement des consommateurs, au cours de laquelle des représentants d'associations de consommateurs chiliennes, nigérianes et rwandaises et d'une association mondiale de femmes africaines travaillant dans l'agrobusiness ont réfléchi à des mesures d'action publique propres à faciliter la création et le développement d'associations de consommateurs

<sup>35</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/thirteenth-compal-international-consumer-protection-forum-latin-america>.

<sup>36</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/european-commission-unctad-workshop-unlocking-full-potential-research-product-safety>.

<sup>37</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/cuts-global-webinar-g20-championing-consumer-movement>.

<sup>38</sup> Voir <https://unctad.org/publication/unctad-mena-programme-report-consumer-associations>.

dans un contexte mondial toujours difficile pour ces groupes<sup>39</sup>. Au niveau national (Chili), la CNUCED a participé en novembre à une réunion d'associations de consommateurs organisée par l'Association nationale des consommateurs et des utilisateurs sur les activités et les difficultés internationales et locales de ces associations et leurs liens avec la société civile et l'État.

36. En avril 2023, la CNUCED a signé, avec l'Université de Buenos Aires (Argentine), un mémorandum d'accord relevant de son cadre de partenariat pour la recherche sur la concurrence et la protection du consommateur, en vue de mener des recherches et d'animer des séminaires et des ateliers sur le droit et la politique de la concurrence et de la protection du consommateur<sup>40</sup>. En septembre 2023, une quarantaine de personnes, dont 70 % de femmes, ont participé à une table ronde sur la protection du consommateur et les questions de genre, organisée pour permettre à différentes parties prenantes, notamment des responsables de la protection du consommateur, des professionnels du secteur privé et des universitaires, d'échanger des données d'expérience nationales et internationales dans ce domaine<sup>41</sup>.

37. Concernant l'interaction entre la protection du consommateur et le développement durable, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement lancent un projet visant à améliorer l'information et la protection du consommateur dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Il importe que les organismes de protection du consommateur comprennent les incidences des grands accords environnementaux. Aussi ce projet a-t-il vocation à faciliter la transition des consommateurs vers une économie durable sur le plan environnemental et à élaborer des orientations sur le rôle de la sensibilisation du consommateur dans l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, à diffuser les principales conclusions et à recommander des mesures concrètes favorisant l'exécution du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, conformément à l'objectif de développement durable n° 10<sup>42</sup>. Cette coopération interinstitutions relève des activités que mène la CNUCED en tant que coresponsable du programme Information des consommateurs du réseau One Planet en 2023-2024<sup>43</sup>. Dans le cadre de cette collaboration, la CNUCED a participé à la deuxième réunion du Comité consultatif multipartite du réseau One Planet en août, et à la conférence EcoAdvance en novembre.

### **3. Participation de la CNUCED**

38. En 2023, la CNUCED a participé à plus de 50 manifestations de coopération technique, dont plus de la moitié portaient sur des questions essentielles liées au droit et à la politique de la protection du consommateur. Elle était notamment présente lors de réunions dans des établissements universitaires, de webinaires, de conférences et d'ateliers, ce qui montre sa détermination à favoriser le dialogue et l'élaboration de politiques efficaces. Un large éventail de sujets a été abordé à ces occasions, notamment les problèmes auxquels les consommateurs font face, ainsi que le rôle de la technologie dans l'application de la loi et ses conséquences pour la protection du consommateur et de la vie privée. En outre, la CNUCED a pris part à des débats sur les énergies propres, le commerce électronique, le règlement des litiges transfrontières, les questions de genre et la sécurité des produits, selon une approche intégrée de la protection du consommateur. Par ces activités, elle s'attache à favoriser la collaboration internationale et à remédier aux problèmes toujours nouveaux que rencontrent les consommateurs. En 2023, elle a notamment participé aux manifestations ci-après : une rencontre sur le thème « Fair food prices in Africa: Regional and global perspectives » (L'alimentation à un prix équitable en Afrique : perspectives régionales et mondiales), organisée conjointement par Consumers International et le Marché commun de

---

<sup>39</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/consumers-international-global-congress-unctad-side-event-enhancing-consumer-movement>.

<sup>40</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/fourteenth-meeting-unctad-research-partnership-platform>.

<sup>41</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/roundtable-consumer-protection-and-gender-national-and-international-experiences>.

<sup>42</sup> Voir <https://www.unep.org/explore-topics/resource-efficiency/what-we-do/one-planet-network/10yfp-10-year-framework-programmes>.

<sup>43</sup> Voir <https://www.oneplanetnetwork.org/programmes/consumer-information-scp>.

l'Afrique orientale et australe en février ; une conférence intitulée « The consumer journey on the road to clean energy » (Le chemin du consommateur vers les énergies propres), organisée en mars par Consumers International ; une conférence du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs, organisée sous la présidence de l'Australie en mai ; un atelier sur la protection du consommateur dans le commerce électronique, organisé en juin dans le cadre du programme de protection du consommateur de la Zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande ; un atelier sur les nouveaux enjeux liés au secteur des technologies pour les enquêtes et l'application des lois relatives à la protection du consommateur et de la vie privée, organisé en août par le Ministère philippin du commerce et de l'industrie et la Commission fédérale du commerce des États-Unis ; le neuvième Forum asiatique sur la politique de la protection du consommateur en septembre ; une conférence du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs, organisée sous la présidence de la Pologne en octobre ; un atelier sur la protection du consommateur et le commerce électronique en Afrique australe, organisé en novembre par le Ministère namibien du commerce et la Commission fédérale du commerce des États-Unis. Dans le cadre des diverses manifestations auxquelles elle participe, la CNUCED renforce son rôle d'interlocuteur référent pour les questions liées à la protection du consommateur en contribuant à la promotion et à la protection des intérêts des consommateurs, en encourageant des pratiques commerciales équitables et transparentes et en veillant à l'application effective des lois sur la protection du consommateur au niveau international.

### III. Examens collégiaux volontaires effectués en 2023-2024

39. Le présent chapitre donne un aperçu des examens collégiaux volontaires<sup>44</sup> que la CNUCED a organisés en 2023-2024. En janvier 2023, 29 juridictions avaient fait l'objet d'un examen du droit et de la politique de la concurrence<sup>45</sup> et 6 juridictions avaient fait l'objet d'un examen du droit et de la politique de la protection du consommateur.

#### A. Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence du Paraguay

40. L'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence du Paraguay s'est déroulé durant la vingt et unième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Des représentants du Brésil, de l'Espagne et de la République de Corée ont fait office d'examineurs.

41. Parmi les questions relatives au droit de la concurrence abordées dans le rapport d'examen figuraient les accords interdits, les pratiques abusives, les concentrations et certains aspects du fonctionnement institutionnel du Conseil d'administration et de la Direction des enquêtes, notamment leurs pouvoirs et leurs obligations. Il a été recommandé de procéder à des modifications, notamment de fixer une règle per se pour les ententes injustifiables, de supprimer les pratiques parallèles délibérées de la liste des accords interdits, d'établir explicitement que la liste des pratiques abusives était indicative, et non restrictive, et de prévoir un programme de clémence pour les entreprises disposées à prêter leur concours aux enquêtes. Il a également été préconisé de créer un organisme de régulation dans le secteur de l'électricité et d'exclure des marchés publics les entreprises ayant un comportement collusoire.

42. En réponse aux questions des examineurs, la délégation paraguayenne s'est déclarée favorable à la mise en place d'un programme de clémence et à l'interdiction absolue des ententes injustifiables, a exposé les résultats de l'examen des décisions de la Commission nationale de la concurrence par la Cour des comptes et a présenté la procédure appliquée par le Conseil des qualifications pour désigner les membres du Conseil d'administration. En réponse aux questions du chef de la délégation paraguayenne, deux examineurs ont

<sup>44</sup> CNUCED, 2020.

<sup>45</sup> Dont deux examens de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, un examen tripartite de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, et un examen bipartite des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

proposé de coopérer avec le Paraguay afin de l'aider à améliorer les outils technologiques dont il disposait pour faire respecter le droit de la concurrence dans les procédures de marchés publics.

43. La CNUCED a ensuite présenté une proposition de projet d'assistance technique visant à donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'examen collégial. Ce projet tendrait à renforcer les capacités humaines et institutionnelles de manière à mieux appliquer le droit de la concurrence, et permettrait de fournir une assistance dans le cadre d'accords de formation et de collaboration avec d'autres entités officielles, telles que les organismes de régulation sectorielle, les autorités publiques et les instances judiciaires.

## **B. Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur du Gabon**

44. L'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur du Gabon s'est déroulé durant la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur. Des représentants des États-Unis, du Maroc et du Viet Nam ont fait office d'examineurs.

45. Le cadre législatif et réglementaire de protection du consommateur, notamment une loi rédigée en 2022, a été présenté dans le rapport d'examen. La délégation gabonaise a souligné la nécessité de définir une politique nationale de protection du consommateur et de coopérer avec d'autres autorités exécutives indépendantes et autonomes. Il a été souligné qu'une politique solide de protection du consommateur supposait non seulement des mesures préventives, mais également la mise en place de mécanismes efficaces d'application des lois et de recours.

46. Le Directeur général de la concurrence et de la consommation du Gabon a répondu à diverses questions des examineurs. Il a expliqué que la Direction générale coordonnait le traitement des plaintes de consommateurs et a souligné qu'elle collaborait avec d'autres organismes publics et associations de protection du consommateur. Il a décrit de nombreuses fonctions dévolues à ces associations, parmi lesquelles la représentation des intérêts des consommateurs, l'élaboration de recommandations sur la législation, le traitement des plaintes et la sensibilisation des consommateurs. Il a dressé une liste de mesures de sanction administrative, telles que les avertissements, les injonctions de ne pas faire, les rappels de produits, les alertes publiques et l'imposition d'amendes. S'agissant des modifications de la réglementation destinées à améliorer la coopération internationale, il a évoqué les articles applicables du projet de loi et d'autres textes de loi encourageant cette coopération, ainsi que les activités que la CNUCED menaient pour la faciliter. Les examineurs ont échangé des données d'expérience nationales, soulignant les avantages de la coopération internationale et la manière dont elle aidait les pays à honorer leurs obligations au titre d'accords régionaux ou internationaux et renforçait les liens entre les pays d'une même région. Ils ont en outre échangé leurs vues sur la promotion d'une culture de la protection du consommateur, la coordination des activités des organismes de protection du consommateur dont les mandats se chevauchaient et l'importance d'établir des accords de coopération.

47. La CNUCED a ensuite présenté une proposition de projet d'assistance technique visant à donner suite aux recommandations relatives à l'amélioration des cadres législatif et institutionnel de la protection du consommateur.

## **C. Examens collégiaux volontaires à venir**

48. L'Égypte s'est portée volontaire pour faire l'objet d'un examen collégial de son droit et de sa politique de la concurrence, qui sera réalisé en 2024 avec le soutien financier du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et portera essentiellement sur les dispositions de fond du droit de la concurrence, ainsi que sur la manière dont l'Autorité de la concurrence veille au respect de la loi et son expérience en matière de coopération régionale et internationale. La CNUCED mène des recherches en vue d'obtenir des informations probantes sur les cadres juridique et institutionnel du pays.

49. La CNUCED est la première organisation internationale qui procède à des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la protection du consommateur. Son secrétariat a réalisé une étude d'impact de ces examens dans les pays qui en bénéficiaient, l'idée étant que les résultats obtenus permettent de perfectionner les examens à venir. Dans cette étude, il décrit la procédure d'examen et fait le point sur les examens collégiaux volontaires qui ont été menés à bien, afin d'en tirer des conclusions lui permettant d'aider plus efficacement les pays concernés à assurer le suivi et l'application des recommandations et de prendre la mesure des difficultés et des contraintes auxquelles ils font face<sup>46</sup>.

#### IV. Activités futures

50. Les activités d'assistance technique constituent un volet important des travaux menés par la CNUCED dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur, et elles ont donné jusqu'à présent des résultats probants. Le nombre de demandes officielles d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités reçues de pays en développement et des pays les moins avancés est resté stable en 2023, ce qui témoigne du savoir-faire de la CNUCED et de l'utilité de ses services. Grâce à la capacité d'adaptation et à la souplesse dont fait preuve le Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs depuis 2020, la CNUCED est en mesure de répondre rapidement et pleinement aux demandes des États membres, et de parer au mieux à leurs besoins et difficultés. De plus, l'organisation de manifestations selon des modalités hybrides permet d'accroître le nombre de participants aux activités d'assistance technique et d'inviter des spécialistes du monde entier à prendre part à des réunions-débats. L'organisation de manifestations en ligne a permis de répondre aux demandes officielles des pays les moins avancés lorsque le financement faisait défaut. La CNUCED a trouvé des moyens d'aider certains des pays les moins avancés ayant sollicité ses services de coopération technique, mais il aurait été préférable qu'elle dispose des ressources nécessaires pour mener des activités d'assistance technique et de suivi plus approfondies.

51. En 2023, la CNUCED a reçu 11 demandes officielles de coopération technique concernant des questions de concurrence et de protection du consommateur, auxquelles correspondent des besoins de financement d'un montant indicatif de plus de 5,1 millions de dollars<sup>47</sup>. Toutefois, les ressources étant limitées, il est difficile de donner suite à toutes les demandes. En 2023, 70 % des demandes officielles d'assistance technique dans le domaine de la concurrence ou de la protection du consommateur sont restées sans suite en raison d'un manque de fonds. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux demandes en suspens, surtout à celles qui émanent de pays parmi les moins avancés.

52. Les demandes officielles en suspens, qui émanent pour la plupart de pays africains en développement, y compris des pays les moins avancés, portent essentiellement sur l'appui à l'élaboration de lois et de politiques en matière de concurrence et de protection du consommateur. Il est également primordial de favoriser une culture de la concurrence et de renforcer les capacités afin d'assurer le bon fonctionnement des autorités de création récente chargées de faire appliquer ces lois. Malgré ces contraintes, la CNUCED s'emploie à fournir une assistance technique aux pays en développement, y compris aux pays les moins avancés, sans mobiliser de fonds extrabudgétaires ou à un coût moins élevé, en utilisant des moyens numériques et en organisant des activités en ligne.

53. Conformément à son projet de plan-programme et aux informations sur les résultats escomptés pour 2025, la CNUCED s'attachera à aider les États membres qui n'ont pas encore de loi sur la concurrence et la protection du consommateur à adopter des cadres juridiques et institutionnels en la matière, notamment en assurant la diffusion et en encourageant l'application de l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence, seul instrument mondial relatif au droit et à la politique de la concurrence, des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et de la loi type de la CNUCED sur la concurrence.

<sup>46</sup> TD/B/C.I/CPLP/40.

<sup>47</sup> Voir <https://unctad.org/projects/formal-requests-for-technical-cooperation>.

54. La CNUCED explore les possibilités de création de synergies entre la coopération technique et les deux autres piliers de son action, à savoir la recherche et l'analyse, d'une part, et la formation de consensus, d'autre part. Elle profite notamment de telles synergies dans le cadre de ses examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur, puisqu'elle s'appuie sur des éléments de chacun des trois piliers pour analyser les caractéristiques des cadres juridique et institutionnel, le bilan des autorités compétentes et l'opinion qu'ont les parties prenantes des lois et politiques nationales, ainsi que pour cerner les changements profonds qu'il pourrait être nécessaire d'opérer, sur les plans procédural, administratif et législatif, afin de parvenir à une application plus efficace des lois et à un fonctionnement optimal des autorités chargées de la concurrence et de la protection du consommateur. Les examens collégiaux permettent aussi de mieux comprendre les contraintes propres à chaque pays bénéficiaire, y compris les problèmes politiques et économiques qui entravent l'application des lois. Après la présentation du rapport d'examen pour discussion, les conclusions et recommandations issues de l'examen sont généralement diffusées au niveau national, et la CNUCED lance des projets de coopération technique pour aider le pays concerné à donner suite aux recommandations. Les travaux de recherche et d'analyse relevant du Cadre de partenariat pour la recherche de la CNUCED pourraient être davantage mis à profit dans les activités d'assistance technique et constituer une précieuse source d'informations pour les nouvelles autorités.

55. La mise en place de marchés efficaces est indispensable à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les politiques de concurrence et de protection du consommateur influent directement sur les débouchés commerciaux et le bien-être des consommateurs. Elles contribuent de manière directe et décisive à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'une croissance économique à la fois durable et inclusive, d'où la nécessité de veiller à leur complémentarité tant dans leur élaboration que dans leur application. Il importe de continuer de favoriser les synergies entre les deux domaines pour aider les pays à créer un environnement économique concurrentiel, qui profite à la fois aux consommateurs et aux entreprises, mais aussi à relever les défis de l'économie numérique et à tirer parti des possibilités offertes par son essor. Dans le cadre des travaux qu'elle mène en tant que coresponsable du programme Information des consommateurs et du réseau One Planet en 2023-2024, la CNUCED réfléchira plus avant à la façon dont les politiques de concurrence et de protection des consommateurs peuvent contribuer au développement durable.

56. La CNUCED mène de plus en plus d'activités conjointes avec les commissions régionales et d'autres entités des Nations Unies et continue d'étudier, en concertation avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies, les moyens de resserrer sa collaboration avec des organisations dotées d'une expérience de terrain afin de mieux soutenir les pays en développement. Elle poursuit en outre ses partenariats avec des organisations régionales et internationales pour unir ses compétences aux leurs et obtenir des fonds en vue de soutenir les pays en développement.

57. Enfin, la CNUCED continuera, en coopération avec les autorités nationales, d'aider les organisations économiques régionales du monde en développement à définir des règles et des principes relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur, puis à les faire appliquer. La coopération régionale, en particulier la coopération Sud-Sud, permet de soutenir les autorités de la concurrence et les organismes de protection du consommateur de taille modeste et de création récente. Ces travaux devraient s'intensifier, surtout en Afrique et en Amérique centrale.

---